



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 81946

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées pour prendre connaissance ou remplir les documents importants quotidiens (documents administratifs, notices d'utilisation de médicaments, avis d'impositions...) du fait du format de ces documents. En effet, nombreuses sont les personnes âgées atteintes de troubles de la vue qui ne peuvent lire ces documents, souvent écrits dans une police de caractère de très petite taille. Les couleurs utilisées peuvent également parfois en troubler la lecture. Il souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisageables pour que l'ensemble des documents importants liés au quotidien des personnes âgées soit lisible par tous.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81946

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6781

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)